



ÉCOLE FONTANILLES



**RENTRÉE
SCOLAIRE :
mode
d'emploi**

COVID - 19



Commune de Saint Mathieu de Tréviers (34270)

1. ACCUEIL PÉRISCOLAIRE/ALSH

L'accueil de loisirs périscolaire se déroulera dans la salle de motricité aux horaires habituels :

ALP matin : 7h30 - 8h30

ALP soir : 16h35 - 18h30

2. RESTAURATION SCOLAIRE

Les enfants mangeront dans la cantine scolaire avec leur classe. Au préalable, ils seront accompagnés aux toilettes par l'équipe (ATSEM) notamment pour le **lavage des mains**.

Dans l'enceinte de la cantine scolaire, les enfants seront installés par groupes de classes, **afin de limiter le brassage des élèves dans cet espace**.

Le personnel municipal sert les enfants à l'assiette et les assiste lors du repas. Une fois que les enfants ont terminé de se restaurer, ils sont à nouveau accompagnés par groupe aux toilettes pour le lavage des mains. Ils sont ensuite reconduits dans la cour de récréation.

Le nettoyage des tables se fait par roulement pendant le service, permettant ainsi le respect des règles d'hygiène et le bon déroulement du service.

3. ENTRETIEN ET NETTOYAGE

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) ainsi que des espaces communs (poignées de portes) est réalisé une fois par jour.

Le protocole sanitaire indique qu'un seul nettoyage quotidien doit être réalisé sur les sanitaires. La commune portera une exigence particulière sur l'hygiène et le nettoyage des sanitaires. Puisque ces derniers seront nettoyés 3 fois par jour (après la récréation du matin, après le service de midi et après la récréation de l'après-midi).

Le nettoyage des espaces de restauration est effectué **quotidiennement** dans le respect du protocole sanitaire en vigueur. Les deux selfs seront régulièrement aérés, avant, pendant et après chaque service.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Le personnel d'entretien est formé sur le nettoyage et sur l'utilisation des produits d'entretiens.

4. ENCADREMENT ET SÉCURITÉ

Sur le temps périscolaire, **le port du masque « grand public » pour le personnel municipal sera obligatoire**, en cohérence avec le protocole sanitaire.

L'obligation du port du masque s'impose aussi aux parents venant récupérer leurs enfants en garderie ou en centre de loisirs. À défaut, ils seront invités à patienter à l'extérieur. À l'intérieur du Mazet Pitchouns la jauge maximum de parents est portée à 3. Les autres parents seront invités à patienter à l'extérieur.

Le personnel municipal est formé aux procédures de mise en œuvre en cas de suspicion de cas COVID.

Procédure à respecter en cas d'apparition de symptômes chez un enfant ou un adulte au sein de l'établissement scolaire :

- Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par le personnel municipal doit conduire à une prise en charge immédiate de l'enfant.
- En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température pourra être réalisée par un agent municipal (si cela survient sur le temps périscolaire).

En cas de symptôme évocateur, les parents de l'enfant seront avertis et devront assurer la réalisation d'un test de dépistage chez leur enfant dans un centre prévu à cet effet.

Avant toute arrivée en garderie ou en centre de loisirs, les parents devront également s'assurer que l'enfant n'est pas malade. Si votre enfant a de la fièvre ou présente un symptôme indiquant un problème de santé, son état justifie de ne pas le déposer en garderie ou en accueil de loisirs, afin d'éviter tout risque.

Vous avez une question ? Une demande de renseignement ?

Contactez le service Jeunesse

Du Lundi au Vendredi de 09h à 12h et de 13h30 à 17h30
par mail : jeunesse@villesmdt.fr ou par téléphone au 04 67 55 20 28